Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_050-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-050**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 octobre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19

Objet : Administration Générale - Approbation de la convention avec le CD28 pour la mise à disposition d'un local pour la permanence numérique – Approbation convention et autorisation signature

Le jeudi 10 octobre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 03 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Franck BACHIMONT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GERAY, Mme Karine NOLL, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Christine ANFRIE, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. Alain GÉRAY donne pouvoir à Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chrystelle MARY

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_050-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local (bureau) de 7 m² sis en Mairie de Toury - 5, Place Suger – 28310 TOURY – au Conseil départemental d'Eure-et-Loir, ci-annexée,

Considérant la nécessité pour le Conseil départemental de disposer d'un local municipal dans le cadre des permanences numériques, relevant de l'intérêt général
Considérant que le local susvisé, appartenant à la Commune de Toury, est déjà utilisé par le Conseil départemental ;
Considérant alors qu'il convient alors de prévoir la signature d'une convention de mise à disposition ;

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau de 7m², en mairie de Toury (5, Place Suger – 28310 TOURY) à destination du Conseil départemental, lors de la réalisation des permanences numériques ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ;

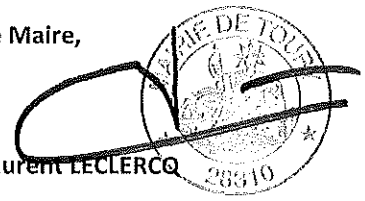
- **DIT** que la convention est établie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction ; elle prendra effet dès sa signature par l'ensemble des parties ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,



Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,



Chrystelle MARY

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 18/10/2024
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 18/10/2024

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

